Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE)

DECISION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis du CODIR de l'AISE N°07/2026 – Budget 2027

Dans sa séance du 28 octobre 2026, le Conseil intercommunal de l'AISE a décidé à l'unanimité :

- **D'accepter** le budget de l'Association Intercommunale Scolaire de l'Esplanade (AISE) pour l'année 2027 tel que présenté

En vertu de l'art. 160 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, cette décision n'est pas susceptible de référendum.

Le texte complet de cette décision peut être consulté auprès de chaque Greffe municipal des communes membres.

Conseil Intercommunal

Le Président	**La Secrétaire**
Stéphane Gabriel	**Gayle Adams**

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE * AISE * DE L'ESPLANADE

Begnins, le 29 octobre 2026 (parution FAO)